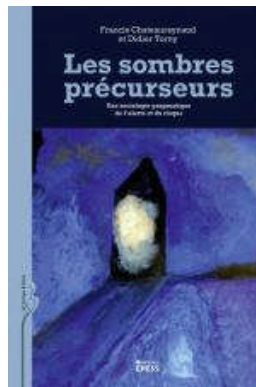


Qu'est-ce qui fait le succès du lanceur d'alerte ?

14 août 2013 | Entretien réalisé pour Mediapart par [Joseph Confavreux](#)

Le sociologue Francis Chateauraynaud a importé en France le terme de « lanceur d'alerte », tout en le distinguant de sa matrice anglo-saxonne de *whistleblower*. Retour sur une notion dont l'engouement médiatique n'est pas toujours synonyme de succès politique.

Francis Chateauraynaud, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, où il dirige le groupe de sociologie pragmatique et réflexive, a forgé le terme de « lanceur d'alerte » et publié, en 1999, avec Didier Torny, *Les Sombres précurseurs – Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*.



L'ouvrage reparait aux éditions de l'EHESS, enrichi d'une nouvelle préface, après la loi sur les lanceurs d'alerte votée au printemps. L'occasion de revenir, avec lui, sur le parcours d'une notion désormais très populaire, mais dont le succès médiatique n'est pas nécessairement le corollaire de victoire politique.

Quelle distinction faites-vous entre *whistleblower* et lanceur d'alerte ?

La notion américaine de *whistleblower* – installée dès 1863 dans des textes fédéraux, en pleine guerre de sécession –, renvoie à l'idée d'un arrêt de jeu face à une faute ou un comportement illicite. Le terme de *whistleblower* appartient à l'histoire du droit américain et permettait de protéger quelqu'un qui dénonce des irrégularités. C'est pourquoi les Canadiens l'ont traduit par « *dénonciateur* ».

En 1996, travaillant sur des enjeux sanitaires, environnementaux ou technologiques, j'avais besoin de distinguer la dénonciation de faits passés, avérés (pour le dénonciateur au moins) et l'alerte concernant des processus encore incertains, controversés et le plus souvent potentiels (comme les risques liés au principe de précaution). J'ai donc forgé le terme de « lanceur d'alerte ».

Le *whistleblower* version américaine, ou anglo-saxonne au sens large, est lié à la dénonciation d'irrégularité ou au constat d'une dérive d'un système (corruption par exemple). Il s'agit de désigner l'acte d'un justicier qui, bien souvent, révèle des jeux de pouvoirs, remet en cause un système. Le lanceur d'alerte est davantage lié à l'anticipation de risques qu'il s'agit d'éviter en réagissant à des signes précurseurs. C'est un acte de vigilance active, qui a lieu

quotidiennement dans toutes sortes d'activités et de milieux, visant à empêcher qu'un processus ne se révèle fatal.



Les 2 versions de la couverture du livre d'Irène Frachon

C'est lorsque l'alerte n'est pas prise en compte, malgré la multiplication des (mauvais) signes, et/ou qu'un système de défense (d'intérêts économiques, politiques...) se met en place pour évincer celui qui prend la parole que les deux processus convergent, faisant de l'alerte un processus critique qui rend indémêlables dénonciation et anticipation des risques, procès sur des faits passés et action en direction d'un futur, désiré ou non désiré. Le cas d'Irène Frachon, sur le [Mediator](#), constitue précisément un processus de basculement de l'alerte dans la logique du dévoilement et de la dénonciation.

Comme tout est plus subtil et graduel, on peut aussi introduire la figure du « *tireur d'alarme* » pour signifier qu'un système d'alarme préexiste et qu'en fonction de la perception d'une situation problématique, on peut l'activer.



Par contraste, le lanceur d'alerte peut mettre en évidence des phénomènes inédits et parfois incompréhensibles pour ses contemporains qui tendent à le faire basculer dans la figure de Cassandre. On retrouve ici l'idée de « prophète de malheur », théorisée par Hans Jonas, qui est à l'origine de la notion de « *catastrophisme éclairé* » développée plus tard par Jean-Pierre Dupuy.

Comment expliquez-vous la généralisation du terme de lanceur d'alerte ?

Son « succès » politico-médiatique est le produit d'un long processus d'appropriation par toutes sortes d'acteurs. Parce que l'expression est vertueuse, éminemment positive, le « lanceur d'alerte » s'apparente aujourd'hui à une sorte de label d'authenticité pour toutes

sortes de causes. Même Delphine Batho se présente comme telle à l'issue de son limogeage du gouvernement. Tout se passe comme si la formule apportait un surcroît de légitimité à celui ou celle qui s'en empare.

Cela dit, je ne pense pas que cette généralisation procède seulement d'un effet de mode. La liste des vulnérabilités, des crises et des événements catastrophiques n'a cessé de s'allonger : climat, biodiversité, pollutions chimiques, radioactivité, ondes électromagnétiques, nanoparticules, mais aussi effets secondaires des médicaments, antibiorésistance, maladies émergentes...

Le sentiment d'une perte de contrôle collectif a gagné le sens commun, et nos sociétés apparaissent comme dans un état d'alerte permanent. En témoigne la succession ininterrompue de rapports alarmants, comme ceux qui émanent d'institutions ou de groupes d'experts internationaux, y compris sous l'égide de l'ONU.

Le lanceur d'alerte est-il nécessairement un « insider » en rupture de ban, comme par exemple l'ex-cadre de banque suisse Condamine-Gerbier ?



Pierre Condamine-Gerbier

Non. Ce genre de cas pose des problèmes sérieux de droit d'expression et de liberté de parole face à des systèmes hiérarchiques fonctionnant au secret, mais la notion de lanceur d'alerte est à la fois plus transversale et plus contraignante.

Un lanceur d'alerte n'est pas forcément un salarié ou un cadre prisonnier d'un système de pouvoir et risquant des sanctions. Ce peut être un quidam, un usager ou un riverain, un médecin ou un scientifique, ou même une instance officielle, comme l'Organisation mondiale de la santé lorsqu'elle alerte sur un risque de pandémie, comme dans les cas des virus H5N1 ou H1N1.

Ce qui est décisif, c'est la trajectoire de l'alerte, le sort qu'elle va subir, le type de controverse ou de mobilisation, de décision... ou d'indécision qu'elle engendre. C'est ce qui détermine, parfois après de longs processus comme on l'a vu avec l'amiante ou les perturbateurs endocriniens, si le lanceur d'alerte est un précurseur ou un contestataire, un bon professionnel ou le simple relais d'une cause qui le dépasse, une victime ou un héros.

Il semble important de se concentrer sur les processus : d'où provient un signal, qui le porte, l'étend ou le conteste, le relie à des dispositifs ou des dispositions, par exemple dans le but d'améliorer des systèmes de veille ou des normes de sécurité. Sans porteur de cause et sans relais institutionnel, la plupart des alertes n'atteignent pas leur but. Il est vrai que la notion de

lanceur d'alerte sonne mieux et de manière plus vertueuse, que la figure du dénonciateur ou même du militant. Mais quand on lance une alerte, c'est pour que des actions soient engagées par d'autres. Ce n'est pas de même nature que le déroulement d'un programme de critique sociale ou politique.



On peut par exemple se demander si Greenpeace fait un usage pertinent de la notion de lanceur d'alerte quand elle est utilisée pour justifier une action sur un site nucléaire : l'alerte sur les risques nucléaires est déjà très ancienne et c'est au cœur de son activité d'ONG de produire régulièrement des performances médiatiques. L'alerte est plus intéressante quand elle se situe en amont d'un processus, qu'elle est à l'origine de la découverte d'un problème et surtout quand elle provient d'un acteur qu'on n'attendait pas.

Des journaux comme Mediapart ou *Le Canard enchaîné* peuvent revendiquer à leur tour un rôle de lanceurs d'alerte, ou tout journaliste qui révèle une information. J'avais beaucoup discuté de ce point avec Anne-Marie Casteret, journaliste médicale qui a révélé le scandale du sang contaminé, contre une écrasante majorité de ses confrères, journalistes et médecins, et qui me disait : « *Je ne suis pas une "lanceuse d'alerte", je ne fais que mon métier.* »

Une acception extensive pose problème car il s'agit de personnes dont le travail est précisément d'enquêter et d'informer. Le fait d'en appeler à l'expression doit au moins témoigner de la difficulté à faire reconnaître un problème et à faire partager une vision du danger ou du risque.

La notion de lanceur d'alerte peut-elle s'appliquer de la même manière aux différents champs de l'activité humaine ?

Il n'existe pas de critère sociologique pour dire que telle alerte est légitime et que telle autre ne l'est pas. Le choix d'étendre le domaine de signification de la notion est d'ordre éthique et politique.



Edward Snowden

Prenons le cas d'Edward Snowden. Il a révélé des choses dont on soupçonnait fortement l'existence, car il y avait eu des précédents, la surveillance des réseaux étant dès le départ un des enjeux majeurs des nouvelles technologies. Sa contribution spécifique et sa force propre proviennent de ce qu'il était à l'intérieur du système qu'il dénonce, disposant d'une maîtrise exceptionnelle, des accès aux informations. Cela a créé un nouveau rapport de force, avec des conséquences géopolitiques et l'ouverture de multiples controverses sur les technologies de pouvoir et les atteintes aux libertés.

Mais son cas ne doit pas devenir le type idéal du lancement d'alerte, car il y a une pluralité de démarches possibles. Il importe de remettre chaque processus d'alerte, de dénonciation, de révélation dans le mouvement critique qui affecte son « écosystème ». Dénoncer des pratiques de surveillance éthiquement problématiques n'est pas du même ordre que de parvenir à établir à force de recherches et de recoupements de données, l'impact des perturbateurs endocriniens sur la santé et l'environnement. Comme si, en l'absence d'ennemi puissant, on ne serait pas un vrai lanceur d'alerte...

Je suis tombé récemment sur une tribune du cardinal André Vingt-Trois, qui, réagissant à une nouvelle affaire d'« islamophobie », entendait alerter l'opinion en disant que le traitement public des religions en France conduirait inéluctablement à la catastrophe. Si chaque prise de position sur ce qui peut advenir donne lieu à la qualification de lanceur d'alerte, la notion perd vite tout son sens. En l'occurrence, c'est un prélat qui fait part de ses craintes et de sa vision du monde, espérant agir sur des représentations dans l'espace public.

Ranger illico tout acteur qui produit ce type de discours dans une catégorie, « *les lanceurs d'alerte* », serait aussi absurde qu'abusif. Très souvent, scientifiques, journalistes, militants, porte-parole officiels portent des arguments alarmistes, font part de leur inquiétude ou de leur doute sur l'évolution d'un processus, en restant simplement dans leur rôle ou leur fonction. Que gagne-t-on à passer du statut d'élu écologiste ou de représentant d'une religion à celui de lanceur d'alerte ? Cela crée une évidente confusion. D'autant que l'on n'a pas de mal à imaginer qu'un porte-parole du Front national déclare qu'il est un lanceur d'alerte en voyant pousser des mosquées !

Il me semble donc très important de spécifier les domaines et les processus en cause. Si la liberté d'expression et la liberté d'opinion sont fondatrices de nos démocraties, la question des alertes doit donner lieu à des dispositifs de protection distincts : ce qui relève des risques sanitaires ou environnementaux doit permettre une évaluation sérieuse, sans conflits d'intérêts, et enclencher des mesures d'urgence quand c'est nécessaire ; le développement et l'usage des technosciences renvoient à des controverses d'un autre genre, à des débats plus

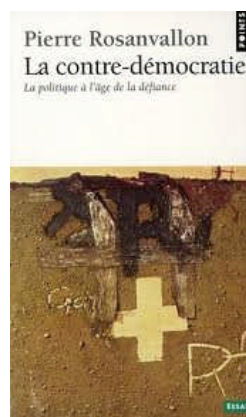
longs, dans lesquels il serait vain d'empêcher les acteurs d'avoir des idéologies et des intérêts – comme dans le cas des OGM qui relèvent moins d'une logique d'alerte que d'un conflit autour de modèles agricoles ; les révélations concernant des délits financiers ou des actes de corruption, et tout ce qui engage plus généralement les modes de gouvernance des entreprises et des institutions, doivent faire l'objet de procédures spéciales, avec des corps de contrôle renouvelés ; enfin, la vigilance sécuritaire concernant les personnes et les groupes, une des dérives majeures de la « société de surveillance », ne peut obéir aux mêmes logiques d'alerte – sans quoi on aura vite fait de recréer un système de délation généralisé...

Peut-on corrélér le statut du lanceur d'alerte à l'état de santé de la démocratie ?

Si la figure du lanceur d'alerte a eu autant de succès, c'est qu'elle renvoie à une dimension importante de la démocratie, dont un des indicateurs de « santé » est le surgissement continu d'acteurs et de messages nouveaux. Dans l'action ou la prise de parole, il s'agit d'attirer l'attention sur ce qui n'est pas perçu par d'autres et de lui donner une pleine visibilité publique. L'alerte peut changer la perception, et l'on peut s'inspirer ici de philosophes comme Gilles Deleuze ou Jacques Rancière, qui insistent sur le sens politique des décalages et des différences produits par des gens qu'on n'attendait pas, obligeant à prendre en compte des modes d'existence ignorés ou négligés jusqu'alors.

Le premier intérêt de tout processus d'alerte, indépendamment de la vérité des phénomènes en cause, est d'ouvrir des espaces de discussion et d'amener des acteurs à confronter leurs visions du monde. Toute alerte met à l'épreuve les capacités d'action et les capacités d'argumentation. La manière dont s'organise le processus d'alerte révèle bien souvent des formes d'inertie collective – pensons à la pollution atmosphérique qui bat encore des records dans beaucoup de zones urbaines – et des points de divergence, des différends apparemment irréductibles, qui posent ouvertement la question du politique. C'est particulièrement évident lorsqu'une alerte réveille des conflits et que le lanceur d'alerte se heurte au tir de barrage des pouvoirs constitués.

Luc Boltanski a montré l'importance des « affaires » et des « scandales » dans l'histoire des formes démocratiques. C'est une histoire longue, très chargée, au moins depuis le XVIII^e siècle, qui voit monter sous différentes modalités la dénonciation des privilèges. C'est un des nœuds de la philosophie politique des Lumières, et chez Rousseau la dénonciation des intérêts personnels qui prennent le pas sur l'intérêt général est une topique essentielle.



Dans la période contemporaine, la multiplication des scandales et des affaires politiques, dans lesquels se trouve mêlée désormais la figure du « lanceur d'alerte », a quelque chose

d'inquiétant : car tous les dispositifs de contrôle démocratique, de surveillance et d'expertise mis en place pour contrer les dérives semblent mis à mal. La « *contre-démocratie* » de Pierre Rosanvallon semble elle-même en vrille et, avec [l'affaire Cahuzac](#) par exemple, se révèle une crise assez profonde de la gouvernance des institutions. Dans ce genre de contexte, pour lancer l'alerte, il est déjà trop tard. Quand s'enchaînent des crises financières, des points d'irréversibilité ont été franchis.

D'un point de vue pratique, toute alerte pertinente doit évidemment se situer en amont d'un point d'irréversibilité. Tout le monde a été frappé par l'affaire [Dexia](#) et on sait que la note pour le contribuable est hallucinante. Cela dit, il n'y a pas de véritable mobilisation. Par contraste, sur une affaire de cheval dans des lasagnes ou au moindre doute sur un médicament – l'effet Mediator servant désormais d'amplificateur, comme le sang contaminé ou la vache folle par le passé –, tous les médias font caisses de résonance et des pans entiers de la société sont mobilisés.

Pendant ce temps, sur des choses énormes qui relèvent des cadres fondamentaux de la démocratie, les mobilisations restent modestes. Mais les impacts peuvent être profonds sur les représentations et les dispositions collectives. La défiance vis-à-vis des gouvernants finit par se manifester...

Qu'est-ce qui fait qu'une alerte « fonctionne » ou est étouffée ?

La prise en compte d'une alerte repose sur un processus combinatoire qui, généralement, prend du temps. Des éléments doivent converger. Il y a d'abord le fait qu'il s'est, ou non, déjà produit quelque chose de comparable, un précédent, ce qui peut permettre d'accélérer la prise de conscience. Si une alerte survient après des événements marquants, elle a plus de chances d'être prise en compte.

Il y a ensuite le fait que la personne ou le groupe, par exemple des riverains qui lancent une alerte, sont relayés ou non par des acteurs constitués qui ont les moyens de connecter leur message à d'autres cas, ou à des données scientifiques. C'est manifeste lorsque intervient un groupe de contre-experts, une ONG, un laboratoire de recherche, ou une administration qui en fait une priorité.

La réalisation de coups médiatiques réussis est aussi importante – on l'a vu avec l'étude de [Gilles-Éric Séralini](#) sur les OGM et le Round-Up, coup qui est parti de loin et qui a réussi à traverser pas mal de cercles, depuis une association d'opposants, le CRIIGEN, jusqu'au ministère de l'agriculture en passant par une revue scientifique et surtout par *Le Nouvel Observateur*.

La structure de l'agenda politique, au moment de l'émergence du signal d'alerte, compte aussi beaucoup. Certains sujets « passent » plus facilement que d'autres dans le débat public. Lorsque le danger ou le risque concerne des enfants, son traitement est accéléré.

Un autre élément très important est la nature du risque et le type de temporalité qui lui est associé. Une société hautement médiatisée, fonctionnant en flux tendu d'information, sera plus attentive à des événements de type épidémique qu'à des processus longs, insidieux, dont les effets prennent du temps, comme beaucoup de polluants persistant dans l'environnement

et de maladies chroniques à développement différé – pensons aux pesticides ou aux cancers radio-induits...



La réaction des communautés professionnelles est aussi fondamentale. Prenons le cas du mercure dentaire. Alors qu'il y a des liens manifestes entre [le mercure dans les plombages et l'augmentation de l'incidence des maladies neuro-dégénératives](#), les professions concernées organisent, selon une poignée de lanceurs d'alerte qui peinent à se faire entendre, une véritable omerta.

Pour [les pesticides, cela commence à changer](#), mais les agriculteurs qui ont largement co-construit leur propre dépendance aux « phytosanitaires » ont mis du temps à accepter de changer leurs pratiques – et plus de cinq ans après le Grenelle de l'environnement, la réduction des « intrants » dans les cultures n'a pas atteint les objectifs fixés après concertation.

Comment passe-t-on de l'alerte à la mobilisation ?

Lorsque les milieux ou les formes de vie sont affectés en profondeur, on voit se former des mouvements de plus longue portée. Mais il faut généralement que des groupes minoritaires et précurseurs aient réussi à porter l'alerte dans l'espace public. Le travail politique qui mène de l'alerte à la mobilisation générale est vraiment complexe : les autorités, les médias et les publics produisent d'étranges oscillations – comme dans le cas du changement climatique – et ce sont souvent des micro-groupes d'acteurs concernés qui portent la mobilisation dans la durée.

**Pièces et Main
d'Oeuvre**

Parfois des acteurs extrêmement marginaux au départ parviennent à créer de nouvelles causes et à les installer dans la durée. Dans le cas des nanotechnologies, le groupe grenoblois Pièces et Main-d'œuvre (PMO) a beaucoup pesé dans leur trajectoire publique. Du côté des OGM, il n'y a pas eu que les faucheurs d'essais de cultures transgéniques : des groupes de paysans, remontés contre le système de production agricole dominant, se sont mobilisés en

revendiquant la maîtrise de leurs semences, au nom de savoir-faire traditionnels mais aussi de la biodiversité.

Dans tous les cas, une mobilisation réussie suppose des passeurs, des acteurs capables de faire changer d'amplitude une question. Par exemple, quelqu'un comme Corinne Lepage, plutôt décalée dans l'espace politique, mais au cœur de multiples réseaux, a pu faire bouger de nombreux dossiers en liant des compétences diversifiées et des relais politiques, médiatiques ou juridiques.

La question de ce qui produit les mobilisations est un vieux thème de la sociologie. La bibliographie des travaux qui ont tenté d'apporter des réponses est immense. Mais des paradoxes subsistent. Par exemple, alors que la crise économique est plus forte que jamais, que le taux de chômage bat tous les records, les mouvements de chômeurs sont quasi absents de la scène publique.

Par contre, on observe plus d'actions individuelles, parfois extrêmement violentes. Une des hypothèses est que les décrochages, les désaffiliations, selon le terme de [Robert Castel](#), s'accroissent. Et ceux qui décrochent sont de moins en moins outillés pour se mobiliser. En même temps, il y a comme un raccourcissement de la phase intermédiaire entre la survie au jour le jour dans des formes de micro-mondes en équilibre précaire, et la flambée de protestation ou le passage à la violence.

L'explosion est une forme ultime d'expression et de réaction qui survient lorsque les derniers éléments de survie ou, parfois, de dignité ont été touchés. À cet égard, la période contemporaine évoque les situations pré-révolutionnaires décrites par les historiens, en particulier les flambées de violence dans les campagnes...

Certains jours de pessimisme, j'ai le sentiment que tout le travail politique produit depuis des décennies sur les risques, les causes environnementales, mais aussi le contrôle des décisions politiques ou des transactions financières est resté une affaire de chercheurs, de journalistes ou de militants et n'a pas contribué à réamorcer la citoyenneté en lui fournissant une nouvelle matrice politique. Mais il se pose beaucoup de choses sur le terrain dont on parle peu dans les sphères médiatico-politiques...

Pensez-vous que la loi votée au printemps 2013 donne désormais un véritable statut et une vraie protection aux lanceurs d'alerte ?



Delphine Batho

Elle a le mérite d'exister. Mais cette loi a été mutilée sur les bords – et à ce propos il est piquant de voir Mme Batho, qui ne l'a soutenue que modérément, s'auto-qualifier de « lanceuse d'alerte ».

J'ai suivi de près les débats, d'autant que le processus de formation de cette loi avait débuté en 2003 et avait pas mal rebondi en 2008. Je regrette que le législateur n'ait pas prévu une véritable instance indépendante à laquelle les personnes auraient pu adresser directement leur signal d'alerte. Parce qu'on en revient à des procédures assez conventionnelles, comme le fait de devoir s'adresser au préfet, à une agence sanitaire ou à un CHSCT pour signaler un risque ou un problème.

Or, on a vu que ce type de procédures peut dysfonctionner, notamment parce que le vrai problème réside dans l'expression et la détection de phénomènes inhabituels. Les personnes auront peur d'être disqualifiées ou discréditées si leur alerte est rejetée car étrange ou incongrue. En revanche, cela renforcera certains processus : quand les signaux sont déjà codés, et donc connus, on peut penser que les institutions réagiront plus vite qu'avant.

Mais le point décisif, c'est quand il se passe quelque chose d'inédit, de difficile à déchiffrer, et qu'il faut alors bousculer les pouvoirs en place, qu'ils soient politiques, institutionnels ou scientifiques. Cette loi contraint trop fortement les gens à respecter des procédures conventionnelles, avec le risque que leur signal ne soit pas vraiment pris en compte, mais seulement notifié de manière formelle. Alors que toutes les histoires passées ont montré que les vrais problèmes n'ont été pris en compte qu'à l'issue de processus inhabituels !